

**Conseil économique et social**

Provisoire

12 janvier 2007
Français
Original: anglais

Session de fond de 1998**Compte rendu analytique provisoire de la 47^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 31 juillet 1998, à 10 heures

Président : M. Somavia. (Chili)**Sommaire**

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale (*suite*)

- b) Suite à donner aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale (*suite*)
- c) Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial (*suite*)

Coordination des politiques et activités des institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies dans le domaine suivant : suivi et application coordonnés de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne (*suite*)

Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et sommets internationaux organisés par les Nations Unies (*suite*)

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (*suite*)

- a) Rapports des organes de coordination (*suite*)
- d) Coopération internationale dans le domaine de l'informatique (*suite*)

Application des résolutions 50/227 et 52/12B de l'Assemblée générale (*suite*)

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (*suite*)

- a) Développement durable (*suite*)
- d) Coopération internationale en matière fiscale (*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.



e) Administration et finances publiques (*suite*)

f) Cartographie (*suite*)

Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme (*suite*)

a) Promotion de la femme (*suite*)

e) Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (*suite*)

f) Application du Programme d'action pour la troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (*suite*)

g) Droits de l'homme (*suite*)

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite*)

La séance est ouverte à 10 h 35.

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale
(suite)

b) Suite à donner aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale
(suite) (E/1998/110; E/1998/L.43)

Le Président invite le Conseil à prendre une décision sur le projet de résolution E/1998/L.43, présenté au titre du point 3 b) par le Vice-Président du Conseil, M. Roble Olhaye (Djibouti) sur la base de consultations officieuses, et dit que le projet n'a aucune incidence sur le budget programme.

Le projet de résolution E/1998/L.43 est adopté.

M. Nishigahiro (Japon) dit que le rôle du Conseil consistant à donner des orientations aux organismes des Nations Unies travaillant dans le domaine du développement et à assurer leur coordination revêt une grande importance. Alors que le projet de résolution qui vient d'être adopté ne donne malheureusement pas des orientations suffisamment complètes, la délégation japonaise l'a appuyé dans un esprit de consensus et espère que les délibérations concernant l'examen triennal des orientations à la prochaine session de l'Assemblée générale seront fructueuses.

M. Winnick (États-Unis d'Amérique) dit que l'examen triennal des orientations lancé par le projet de résolution revêt une grande importance pour sa délégation. Plusieurs éléments du texte aideront le Secrétaire général à mettre la dernière main à son rapport à l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session. Toutefois, bien que le Conseil ait été mieux placé que jamais pour orienter les premiers pas de l'examen triennal des orientations, il n'a pas fait assez pour jouer le rôle que lui donne la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, à savoir coordonner et orienter les activités opérationnelles des fonds et programmes à l'échelle du système. L'orateur espère que cette question sera abordée dans un esprit de partenariat à la prochaine session de l'Assemblée générale.

M. Hidayat (Observateur de l'Indonésie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe espère que l'accord du Conseil concernant le projet de résolution donnera le ton pour les délibérations sur l'examen triennal des orientations à la

cinquante-troisième session de l'Assemblée générale. Il souhaite exprimer son appréciation sincère à l'égard des efforts du facilitateur en faveur d'une conclusion heureuse des négociations difficiles concernant le projet de résolution. Alors que le projet de résolution n'inclut pas tout ce que l'on aurait pu souhaiter, il traite de manière constructive du problème des ressources financières. Le Groupe des 77 et de la Chine souligne que dans ses recommandations concernant le prochain examen triennal des orientations, le Secrétaire général devrait mettre l'accent sur le rôle de la coopération technique entre pays en développement et sur celui des commissions régionales.

M. Mukhopadaya (Inde) dit que sa délégation s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le projet de résolution qui vient d'être adopté fournira les directives nécessaires pour les délibérations futures sur l'examen triennal des orientations, mais le rapport du Secrétaire général et les délibérations du Conseil lui-même durant la prochaine session de l'Assemblée générale devraient aborder le problème du financement des activités opérationnelles pour le développement à un niveau proportionné au besoin croissant des pays en développement. Les efforts en faveur de l'augmentation des ressources disponibles ne devraient pas devenir un exercice purement budgétaire qui compromet les fonctions essentielles des fonds et programmes. En achevant son rapport sur l'examen triennal des orientations dans le domaine des programmes d'aide humanitaire, le Secrétaire général devrait prendre en considération en particulier les vues du Conseil quant à l'utilisation des capacités existantes dans les pays en développement eux-mêmes.

Le Président propose que le Conseil prenne acte de la note du Secrétaire général transmettant les directives révisées concernant l'examen des politiques et procédures gouvernant la coopération technique entre pays en développement (E/1998/110).

Il en est ainsi décidé.

c) Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial (suite)

(DP/1998/12 et Corr.1 et 2, DP/1998/13, DP/1998/16 et Corr.1, DP/1998/28; E/1998/16, E/1998/35 (Part I), E/1998/37, E/1998/45, E/1998/62, E/1998/70; E/1998/L.11, L.17 et L.45)

Le Président croit comprendre que des consultations officieuses ont eu lieu sur le texte du projet de décision E/1998/L.45. Il propose que le Conseil déroge à l'article 45 du Règlement intérieur, afin de pouvoir prendre une décision sur ce projet.

Il en est ainsi décidé.

Le projet de décision E/1998/L.45 est adopté.

M. Paulauskas (Observateur de la Lituanie), parlant au nom du Groupe des États d'Europe occidentale, dit que des contraintes de temps ont empêché la réalisation d'un accord concernant la répartition des sièges au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial. Le projet de décision qui vient d'être adopté prévoit que le Conseil ajourne l'adoption d'une recommandation jusqu'à la reprise de sa session de fond et diffère la prise de décisions sur le projet de résolution E/1998/L.17. Le Groupe des États d'Europe orientale propose que la reprise de la session du Conseil soit convoquée au plus tard au début des travaux de fond de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session.

En maintes occasions, le Groupe a manifesté sa volonté d'accepter un compromis sur la question de la répartition des sièges dans les conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies ayant des activités opérationnelles, le plus récemment en vue de faciliter un consensus et de permettre la réforme du Programme alimentaire mondial. Il est disposé à répondre aux préoccupations des groupes régionaux moyennant une solution de compromis en la matière, et compte sur leur compréhension et leur réciprocité à cet égard.

Le Président propose que le Conseil prenne acte du rapport du Conseil d'administration du programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) sur sa première session ordinaire de 1998 (DP/1998/12 et Corr.1 et 2); des décisions prises par le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP à sa première session ordinaire de 1998 (DP/1998/13); des décisions prises par le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP à sa deuxième session ordinaire de 1998 (DP/1998/16 et Corr.1); des décisions prises par le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP à sa

session annuelle de 1998 (DP/1998/28); des rapports annuels de l'Administrateur du PNUD et du Comité exécutif du FNUAP au Conseil (E/1998/45); du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sur sa première session ordinaire de 1998 [E/1998/35 (Part I)]; des décisions prises par le Conseil d'administration de l'UNICEF à sa session annuelle de 1998 (E/1998/L.11); du rapport annuel du Directeur exécutif de l'UNICEF au Conseil (E/1998/16); du rapport du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (PAM) (E/1998/37, Supplément n° 17); du rapport annuel du Directeur exécutif du PAM au Conseil (E/1998/62); et de la note du Secrétariat transmettant des informations concernant la stratégie de mobilisation de ressources de l'UNICEF (E/1998/70).

Il en est ainsi décidé.

Coordination des politiques et activités des institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies dans le domaine suivant : suivi et application coordonnés de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne (suite)
(E/1998/60; E/1998/L.23)

Le Président invite le Conseil à prendre une décision sur le projet de conclusions concertées figurant au document E/1998/L.23.

M. Fulci (Italie), dit que dans la partie I, au paragraphe 11 du document E/1998/L.23, le membre de phrase « ressources du budget ordinaire » doit être ainsi rédigé : « ressources budgétaires accrues ».

Le projet de conclusions concertées figurant au document E/1998/L.23, tel que modifié oralement, est adopté.

Le Président propose que le Conseil prenne acte du rapport du Secrétaire général sur la coordination des politiques et activités des institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies dans le domaine du suivi et de l'application coordonnés de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne (E/1998/60).

Il en est ainsi décidé.

Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et sommets internationaux organisés par les Nations Unies (suite)
(E/1998/56 et 73; E/1998/L.32, L.41 et L.42)

Le Président invite le Conseil à prendre une décision sur le projet de résolution E/1998/L.32, qu'il présente sur la base de consultations officieuses. Le projet de résolution n'a aucune incidence sur le budget-programme.

M^{me} Andayani (Observateur de l'Indonésie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe attache une grande importance à l'intégration d'une perspective sexospécifique, mais souligne que le Programme d'action de Beijing contient 12 autres domaines critiques qu'il faut également prendre en considération. Le Conseil devrait continuer à surveiller la coordination à l'échelle du système sur la base d'une approche intégrée, y compris l'intégration d'une perspective sexospécifique. Il devrait également assurer la coordination d'ensemble du suivi et de l'application des textes issus de toutes les conférences internationales des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes et faire rapport sur cette question à l'Assemblée générale.

M^{me} Wortgetter (Observateur de l'Autriche), parlant au nom de l'Union européenne, dit que le texte représente un développement judicieux des conclusions concertées adoptées à l'issue de la session de 1997.

Le projet de résolution E/1998/L.32 est adopté.

M^{me} Flor (Allemagne) dit qu'en adoptant le projet de résolution, le Conseil a montré que l'accusation familière selon laquelle les organismes des Nations Unies ne feraient que parler au lieu d'agir n'est pas fondée. Le Conseil a envoyé un message clair tendant à ce que l'intégration d'une perspective sexospécifique constitue un élément permanent de ses travaux. Toutefois, il convient de se rappeler que l'objectif global, c'est l'application intégrale du Programme d'action de Beijing, et l'objectif ultime de l'intégration d'une perspective de sexospécifique, c'est la réalisation de l'égalité des sexes. Ainsi s'agit-il seulement d'un outil dans une stratégie visant à promouvoir l'application des décisions de la Conférence de Beijing. L'adoption de la résolution est un pas dans la bonne direction.

Le Président attire l'attention sur le document E/1998/L.41 et dit que celui-ci contient un projet de décision, et non un projet de résolution comme l'indique le titre du document, et qu'il n'a aucune incidence sur le budget-programme. L'orateur invite le Conseil à prendre une décision sur le projet de décision.

M. Escanero (Mexique) dit que le paragraphe 1 diffère du texte accepté dans le cadre des consultations officieuses. À la deuxième ligne, le membre de phrase « reprise de la session d'organisation de 1999 » doit être rédigé « session d'organisation de printemps 1999 ». À la septième ligne, il faut ajouter le membre de phrase « y compris les moyens de mise en œuvre » après le membre de phrase « conférences et sommets ».

M^{me} Krishna (Inde) dit qu'elle a cru comprendre qu'à la première ligne du paragraphe 1, les mots « y compris, entre autres » devaient être ajoutés après le mot « Conseil ».

M. Escanero (Mexique) dit que le texte dont on a donné lecture lors des consultations officieuses et qui y a été adopté ne contenait pas les mots mentionnés par la délégation indienne.

Le projet de décision E/1998/L.41, tel que révisé oralement, est adopté.

M. Hapsoro (Observateur de l'Indonésie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que la réunion officieuse qui doit se tenir conformément à la décision qui vient d'être adoptée aidera le Conseil à identifier les lacunes dans la suite donnée à tous les aspects des conférences.

M^{me} Krishna (Inde) dit que l'exercice envisagé dans la décision devrait avoir une grande portée et prendre en considération les travaux accomplis par les Nations Unies aux niveaux régional et national. La réunion officieuse concernant les indicateurs de base devrait couvrir tous les aspects de la suite donnée aux conférences, y compris les moyens de mise en œuvre. L'orateur espère que la référence de la décision à des groupes d'experts n'empêchera pas le recours à des réunions d'information en tant que moyen de tenir le Conseil au courant des activités. En outre, l'organisation de réunions officieuses ne devrait pas créer un précédent; au contraire, les enseignements tirés de ces réunions devraient être intégrés dans les sessions de fond ordinaires du Conseil.

Le Président invite le Conseil à prendre une décision sur le projet de résolution E/1998/L.42.

M. Yu Qinqtai (Chine) attire l'attention du Secrétariat sur plusieurs erreurs dans la version chinoise du projet de résolution.

Le projet de résolution E/1998/L.42 est adopté.

M. Glanzer (Observateur de l'Autriche), parlant au nom de l'Union européenne, **M^{me} Moore** (Canada), **M^{me} Hidayat** (Observateur de l'Indonésie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, **M^{me} Poulton** (États-Unis d'Amérique) et **M. Nishigahiro** (Japon) expriment l'appréciation de leur délégation à l'égard du travail accompli par le facilitateur pour arriver à un texte de consensus.

Le Président propose que le Conseil prenne note du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre des conclusions concertées adoptées à l'issue du débat du Conseil sur les questions de coordination de 1997 concernant la question de l'eau douce, y compris l'approvisionnement en eau non polluée et non contaminée et l'hygiène publique (E/1998/56) et la déclaration d'engagement du Comité administratif de coordination en faveur des mesures visant à éliminer la pauvreté (E/1998/73).

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (suite)

a) Rapports des organes de coordination (suite)
(A/53/16 (Part I); E/1998/21)

d) Coopération internationale dans le domaine de l'informatique (suite) (E/1998/L.40)

Le Président invite le Conseil à prendre une décision sur le projet de résolution E/1998/L.40.

Le projet de résolution E/1998/L.40 est adopté.

Le Président propose que le Conseil prenne note du rapport du Comité du programme et de la coordination sur sa trente-huitième session [A/53/16 (Part I)] et du rapport annuel du Comité administratif de coordination pour 1997 (E/1998/21).

Il en est ainsi décidé.

Application des résolutions 50/227 et 52/12 B de l'Assemblée générale (suite) (E/1998/81; E/1998/L.18, L.35 et L.46)

Le Président invite le Conseil à examiner le projet de résolution E/1998/L.18 et attire l'attention sur l'état des incidences administratives, programmatiques et budgétaires figurant au document E/1998/L.35.

M. Chowdhury (Bangladesh) introduit le projet de résolution E/1998/L.18 concernant de nouvelles mesures de restructuration et de revitalisation des Nations Unies dans les domaines économique et social

et dans les domaines connexes. Par ses résolutions 50/227 et 52/12 B, l'Assemblée générale a chargé le Conseil de faire avancer le processus de réformes, en particulier en faisant un meilleur emploi de son appareil subsidiaire en donnant des orientations et en assurant le contrôle, et en intégrant ses travaux, exerçant ainsi l'une des principales fonctions du Conseil conformément à la Charte. Des consultations officieuses destinées à passer en revue les organes subsidiaires se déroulent depuis mars 1997, l'accent étant mis sur les quatre commissions techniques et les commissions régionales. Cet examen a abouti à un accord concernant des mesures concrètes destinées à rationaliser et à améliorer les méthodes de travail de l'appareil subsidiaire du Conseil. L'adoption des mesures proposées se solderait par une réduction du nombre des membres de la Commission de la science et la technologie, la suppression des mandats de la Commission des ressources naturelles et de la Commission sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et l'énergie pour le développement, et par une réduction des dépenses en termes réels pendant l'exercice biennal 1998-1999.

L'orateur attire l'attention sur des modifications mineures à apporter au texte. Tout d'abord, le texte figurant entre parenthèses au paragraphe 15 de l'annexe I doit être supprimé. Deuxièmement, il faut ajouter la phrase suivante à la fin du paragraphe 13 de l'annexe III : « À ce propos, le Conseil encourage le Secrétaire général à tenir compte de ces mesures dans le rapport qu'il présentera en 1999 au titre du point concernant la coopération régionale ». Enfin, il faut supprimer le paragraphe 19 de l'annexe III.

Le projet de résolution E/1998/L.18 est adopté.

M^{me} Singgih (Observateur de l'Indonésie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les mesures qui viennent d'être adoptées renforceront l'interaction positive entre les organes subsidiaires du Conseil et, à leur tour, renforceront son rôle de coordination. Alors que les négociations ont été parfois difficiles, l'esprit de partenariat et de souplesse manifesté a été très encourageant. Toutefois, lors de l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale, on était fermement convaincu que sa mise en œuvre exigerait l'application de toutes ses dispositions, y compris celles concernant les ressources, mais à ce jour, elles ne l'ont pas été complètement. Il est devenu urgent de régler cette question.

M. Glanzer (Observateur de l'Autriche), parlant au nom de l'Union européenne, se félicite de l'adoption du projet de résolution en tant que premier pas vers la rationalisation de l'appareil subsidiaire du Conseil.

M. Pankin (Fédération de Russie) dit que sa délégation espère que l'adoption du projet de résolution aboutira à la mise en œuvre complète des mesures de réforme de l'Assemblée générale.

M. Ito (Japon) dite qu'à un moment où l'ONU se trouve dans une situation budgétaire difficile et où l'efficacité de ses activités est examinée de près, la réforme n'a pas pour but de réduire les activités, mais d'assurer leur examen continu et la mise en place des ressources nécessaires en vue de régler les problèmes à mesure qu'ils se posent. En l'absence de cet examen, la foi en les activités des Nations Unies en faveur du développement diminuerait encore davantage.

M^{me} Poulton (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation soutient pleinement les mesures prévues dans le projet de résolution E/1998/L.18. La restructuration des quatre principaux organes subsidiaires et les recommandations concrètes adressées aux commissions techniques rationaliseront leurs activités et donneront au Conseil un rôle accru à leur égard.

M. Reyes-Rodriguez (Cuba) dit qu'il faut accorder une attention égale à la mobilisation de ressources et à l'impact du financement sur les mesures de réforme.

M. Hynes (Canada) dit que comme les négociations sur la résolution qui vient d'être adoptée ont été conduites avec une habileté consommée et une intégrité irréprochable par le Vice-Président du Conseil du Bangladesh, il espère que celui-ci continuera à animer les efforts du Conseil destinés à renforcer sa capacité à jouer son rôle tel qu'il est envisagé dans la Charte.

M. Hamdan (Liban) s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il espère que le résultat de l'application de la résolution qui vient d'être adoptée répondra à l'attente du Conseil. Enfin, le paragraphe 15 de l'annexe I devrait indiquer clairement que chacun des deux sous-groupes mentionnés devrait être composé de 12 experts.

M^{me} Hawkins (Observateur de l'Australie) dit que bien que le Conseil aurait pu prendre des mesures

plus ambitieuses, la résolution représente un pas positif vers une Organisation rationalisée et plus efficace.

Le Président invite le Conseil à prendre une décision sur le projet de résolution E/1998/L.46.

Le projet de résolution E/1998/L.46 est adopté.

Le Président propose que le Conseil prenne note du rapport du Secrétaire général sur l'utilisation du dividende de développement (E/1998/81).

M^{me} Hormilla Castro (Cuba) dit que sa délégation attache grande importance à toutes les activités en faveur du développement, y compris la proposition du Secrétaire général tendant à créer un compte de développement. Par conséquent, elle considère que toutes les questions concernant de telles propositions devraient être examinées par les organes compétents en vue d'assurer leur succès. Eu égard aux différents points de vue exprimés au cours des délibérations du Conseil sur cette question, il se demande s'il est opportun que le Conseil prenne note du rapport.

M. Atiyanto (Observateur de l'Indonésie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, rappelle que les délégations des États membres du Groupe ont exprimé quelques inquiétudes à l'égard du rapport et on proposé de lui donner aucune suite. En revanche, la question devrait être renvoyée aux Deuxième et Cinquième Commissions de l'Assemblée générale dans le contexte de leur examen du rapport que le Secrétaire général doit présenter conformément à la résolution 52/235 de l'Assemblée générale.

M^{me} Kelley (Secrétaire du Conseil) dit que de l'avis du Conseiller juridique, le fait de prendre note d'un document ne revient pas à lui donner suite, car il implique ni acceptation ni rejet.

M. Atiyanto (Observateur de l'Indonésie), parlant au nom du Groupe des 77 de la Chine, dit que puisqu'il y a des interprétations différentes du fait de prendre note, les membres du Conseil devraient réfléchir attentivement s'ils veulent prendre note du rapport ou non.

Le Président dit qu'en prenant note du rapport, le Conseil se borne à reconnaître qu'il l'a reçu et examiné. En décidant de prendre note du rapport, le Conseil ne déciderait pas d'y donner suite. Toutefois, compte tenu des inquiétudes qui ont été exprimées, la

question sera examinée dans des consultations officielles et reprise à la séance suivante.

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (*suite*)

- a) **Développement durable** (*suite*)
(A/53/65-E/1998/5, E/1999/34 et E/1998/63; E/CN.17/1998/5)
- d) **Coopération internationale en matière fiscale** (*suite*) (E/1998/57)
- e) **Administration et finances publiques** (*suite*)
(E/1998/77, A/53/173-E/1998/87)
- f) **Cartographie** (*suite*) (E/1998/47)

Le **Président** propose que le Conseil prenne acte du rapport du Comité pour la planification du développement sur sa trente-deuxième session (E/1998/34); de la note du rapport du Secrétaire général sur la protection du consommateur et les directives concernant les modes de consommation durables (E/1998/63 et E/CN.17/1998/5); et les rapports du Secrétaire général concernant, respectivement, l'élaboration d'un indice de vulnérabilité pour les petits États insulaires en développement (A/53/65-E/1998/5), la huitième Réunion du Groupe spécial d'experts sur la coopération internationale en matière fiscale (E/1998/57), l'application de la résolution 52/225 de l'Assemblée générale (A/53/173-E/1998/87), les travaux de la quatorzième Réunion d'experts sur le programme des Nations Unies concernant l'administration et les finances publiques (E/1998/77) et la septième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (E/1998/47).

Il en est ainsi décidé.

M. Wedening (Observateur de l'Autriche), parlant au nom de l'Union européenne, dit qu'il souhaite réitérer les observations qu'il a formulées concernant le rapport du Comité pour la planification du développement (E/1998/34) à la 39^e séance du Conseil. Le chapitre premier du rapport analyse la récente crise financière en Asie et tente de tirer des leçons concernant les politiques. L'Union européenne partage l'avis du Comité pour la planification du développement quant à la nécessité d'un renforcement de l'architecture du système monétaire international en vue de réduire la fréquence et la gravité des futures perturbations. Toutefois, elle ne considère pas qu'il soit

nécessaire de créer une organisation financière mondiale, comme le propose le Comité. Elle est persuadée que la gamme des fonctions proposées pour une telle organisation nouvelle, pourrait, au besoin, être exercée dans le cadre des structures existantes. Elle ne pense pas qu'en augmentant le nombre des institutions traitant de cette question on parviendrait à une efficacité accrue. S'agissant des propositions concernant les travaux futurs figurant dans le rapport, l'Union européenne se félicite de la proposition du Comité tendant à établir un lien plus étroit entre ses travaux et les délibérations futures du Conseil.

L'Union européenne ne s'est pas opposée à ce que le Conseil prenne note du rapport du Secrétaire général sur la huitième Réunion du Groupe spécial d'experts sur la coopération internationale en matière fiscale (E/1998/57). Toutefois, elle s'inquiète vivement des recommandations figurant aux paragraphes 46 à 51 du rapport, qui contiennent plusieurs éléments sur lesquelles le Groupe d'experts n'était pas d'accord. Elle communiquera par écrit ses observations en la matière au Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales.

M. Winnick (États-Unis d'Amérique) dit que son gouvernement éprouve de graves inquiétudes à l'égard de la manière dont le Comité pour la planification du développement a conduit ses travaux à la trente-deuxième session, y compris le fait qu'il n'a pas respecté la résolution 52/210 de l'Assemblée générale. Les États-Unis n'acceptent pas les recommandations figurant dans le rapport.

M. Hapsoro (Observateur de l'Indonésie), parlant au monde du Groupe des 77 de la Chine, dit que les troubles financiers en Asie de l'Est et du Sud-Est ont soulevé de vives inquiétudes à mesure que les bourses et les monnaies se sont effondrées dans la région et que l'instabilité financière s'est répandue, entraînant des conséquences négatives pour les niveaux de la production, de l'emploi et de l'inflation dans de nombreux pays. L'ampleur des crises, y compris leur impact sur la vie d'un nombre croissant de personnes dans les pays affectés, a suscité des questions concernant la stabilité du système financier international et concernant le meilleur moyen d'échelonner la libéralisation des marchés des capitaux et de maîtriser la vulnérabilité, en particulier en ce qui concerne les courants de capitaux à court terme.

Les recommandations du Comité pour la planification du développement pourront être examinées plus avant à une date et en un lieu appropriés. La délégation indonésienne s'intéresse à la recommandation figurant au paragraphe 69, conformément à laquelle les banques régionales de développement, les fonds régionaux et les arrangements de coopération devraient aider les pays à maîtriser la situation économique et à mobiliser des capitaux pour suppléer aux ressources. Elle peut également s'accommoder du paragraphe 70, en particulier en ce qui concerne le rôle des prêteurs privés étrangers. Quand la crise a éclaté, les prêteurs et les investisseurs privés étrangers ont été impliqués de près dans les mesures destinées à la surmonter et ont partagé le coût de la crise en passant des dettes par pertes et profits, en rééchelonnant les dettes ou en différant les demandes de remboursement. Il faudrait également mettre en place des arrangements internationaux qui réuniraient débiteurs et créanciers en vue de négocier une solution à la crise.

M. Hynes (Canada) partage les inquiétudes exprimées par les délégations de l'Autriche et des États-Unis concernant le rapport du Comité pour la planification du développement.

M. Yu Qinqtai (Chine) dit que le Conseil devait respecter les efforts déployés par les membres du Comité pour la planification du développement, qui sont des experts servant à titre personnel.

Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme (suite)

- a) **Promotion de la femme (suite)**
- e) **Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (suite)**
- f) **Application du Programme d'action pour la troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (suite)**
- g) **Droits de l'homme (suite)**

Le Président, se référant aux recommandations de la Commission des droits de l'homme, dit que le Conseil a décidé, lors de consultations officieuses, d'adopter le projet de décision 38 (E/1998/L.24, chap. I.B), à condition que la référence à la cote du document du rapport final du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et le transfert de populations soit

supprimée et que le rapport soit publié et diffusé conformément à la pratique habituelle du Secrétariat.

Le projet de décision 38, tel que modifié oralement, est adopté.

M. Wedening (Observateur de l'Autriche), parlant au nom de l'Union européenne, dit qu'il croit comprendre que la suppression de la référence à la cote du document permettra d'éditer le rapport final du Rapporteur spécial de manière souple et que, conformément à l'usage, le rapport final contiendra, pour plus de clarté, des renvois à des rapports précédents. La suppression de la cote du document ne doit pas être interprétée comme signifiant que le Conseil souhaite que le Rapporteur spécial rédige un nouveau rapport final ou que les rapports précédents soient simplement incorporés dans le rapport final.

M. Hamdan (Liban) dit que lors des consultations officieuses, on est parvenu à un accord tendant à supprimer la cote du document de la décision 38, dans l'idée que le mot « final » se référerait non seulement au document final, mais à l'ensemble de l'étude du Rapporteur spécial. Cette étude est reflétée dans trois documents, dont le dernier rapport fait partie intégrante et ne représente pas un résumé. Il eût été absurde de fermer les yeux sur les rapports précédents qui ont été adoptés par la Commission des droits de l'homme et le Conseil. Toutefois, la délégation libanaise croit comprendre qu'il est d'usage que le Rapporteur spécial, en éditant l'étude, se réfère à des travaux précédents pour citer des arguments et des renseignements pertinents.

M. Akunwafor (Observateur du Nigéria), se référant à l'adoption du projet de décision 22 recommandé par la Commission des droits de l'homme (E/1998/L.24, chap. I.B) dit que la situation des droits de l'homme au Nigéria a changé de manière spectaculaire avec l'arrivée d'un nouveau Gouvernement en juin 1998. La quasi-totalité des détenus politiques ont été libérés et toutes les poursuites contre eux ont été abandonnées. Les nouveaux dirigeants ont invité les dissidents qui se sont exilés à retourner dans le pays et soutiennent un programme politique destiné à rétablir le régime civil avant mai 1999. La communauté internationale a été invitée à observer les élections prévues.

Étant donné ces changements, la résolution 1998/64 de la Commission des droits de l'homme ne reflète plus exactement la situation des droits de

l'homme au Nigéria. Le Gouvernement nigérian demande à la communauté internationale de soutenir le nouveau programme politique et de formuler des propositions concrètes concernant son application.

M. Ammarin (Jordanie) dit que sa délégation souhaite s'associer à la déclaration faite par la délégation libanaise concernant la décision 38.

M. Hynes (Canada) dit que sa délégation s'attend à ce que le Secrétariat donne une forme cohérente au rapport final visé dans la décision 38, exercice qui n'exige pas l'inclusion de tous les chapitres précédents dans leur intégralité.

Le Président invite le Conseil, dans le cadre de l'examen des recommandations figurant dans le rapport du Comité sur les droits économiques, sociaux et culturelles sur ses seizième et dix-septième sessions (E/1998/22), et des incidences administratives, programmatiques budgétaires des projets de décision recommandés au Conseil pour adoption (E/1998/L.4), à prendre une décision sur le projet de décision E/1998/L.48, qui est le résultat de consultations officieuses.

Le projet de décision E/1998L.48 est adopté.

Le Président invite le Conseil à prendre une décision sur le projet de résolution L.36 concernant l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, qui a été publié une nouvelle fois pour des raisons techniques. Le projet n'a aucune incidence sur le budget.

M^{me} Singgih (Observateur de l'Indonésie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, annonce que l'Autriche, l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal et la Turquie se sont portés coauteurs du projet de résolution.

Le projet de résolution E/1998/L.36 est adopté.

M^{me} Singgih (Observateur de l'Indonésie), parlant au nom du Groupe des 77 de la Chine, exprime son appréciation à l'égard de la coopération et de la souplesse dont les délégations ont fait preuve au cours des négociations. Il faut veiller à ce que la résolution soit appliquée de manière effective pour renforcer l'Institut dans l'intérêt de tous les États Membres.

M. Theurman (Observateur de l'Autriche), parlant au nom de l'Union européenne, exprime l'espoir que l'application de la résolution aidera l'Institut à surmonter ses difficultés actuelles.

Le Président propose que le Conseil prenne note du rapport du Secrétaire général sur le suivi et l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (E/1998/53); le rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes [A/53/36 (Part I)]; le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (E/1998/7 et Corr.1); le rapport du Secrétaire général sur l'application du programme d'action de la troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (E/1998/51); le rapport du Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels sur ses seizième et dix-septième sessions (E/1998/22); et le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (E/1998/84).

Il en est ainsi décidé.

Le Président dit que les consultations officieuses sur la note du Secrétaire général intitulée « Privilèges et immunités du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur l'indépendance des juges et des avocats » (E/1998/94) n'ont pas abouti à un consensus. Comme la question est urgente, il considérera que le Conseil souhaite saisir le Bureau de la question et d'y retourner par la suite.

Il en est ainsi décidé.

Adoption de l'ordre du jour et autre questions d'organisation (*suite*) (E/1998/L.44 et L.47)

M. Al-Hassan (Oman), appuyé par **M. Hamdan** (Liban) et **M. Al-Hariri** (République arabe syrienne), dit que sa délégation souhaite exprimer sa vive inquiétude et son mécontentement à l'égard de la tendance à la distribution tardive voire l'absence des versions arabes des documents nécessaires pour l'examen des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil.

Le Président dit qu'il existe des raisons pratiques pour la distribution tardive des documents dans certains cas, mais reconnaît que le principe de la distribution des documents dans toutes les six langues officielles de l'Organisation doit être respecté.

M. Reyes Rodriguez (Cuba) signale que certains documents contiennent des erreurs de traduction qui en modifient le sens. Le Secrétariat doit veiller à les corriger.

Le Président dit que de tels problèmes se produisent assez fréquemment et il est de coutume de

signaler ces erreurs au Secrétariat afin qu'elles puissent être corrigées.

M. Cordeiro (Brésil) dit que des erreurs de traduction se soldent souvent par des textes qui ne reflètent plus l'accord auquel les délégations sont parvenues. Le Secrétariat devrait vérifier les textes avec le facilitateur pour en assurer la cohérence.

M. Hamdan (Liban) dit qu'il est extrêmement important de veiller à la cohérence entre les textes originaux et les traductions. Sa délégation a constaté des erreurs dans la version arabe des documents et est fermement convaincue qu'elle était fondée à soulever des objections à cet égard.

Le Président dit que le Secrétariat suivra la procédure habituelle et consultera les services de traduction concernés sur la question.

Il invite le Conseil à prendre une décision sur le projet de décision E/1998/L.44 intitulé « Dates des sessions des organes subsidiaires du Conseil économique et social ».

Le projet de décision E/1998/L.44 est adopté.

Le Président annonce que la décision sur le projet de décision E/1998/L.47 sera différée.

Élection aux organes subsidiaires du Conseil

Le Président dit que le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a informé le Secrétariat que la Suède s'est retirée de la Commission du développement durable et que le Groupe appuie la candidature de la Finlande pour la durée restante du mandat de la Suède. Il considérera que le Conseil souhaite élire la Finlande à la Commission pour un mandat qui commencera à la date de l'élection et expirera à la clôture de la session de la Commission en 1999.

Il en est ainsi décidé.

Le Président dit qu'il a été informé que le Groupe des États d'Asie a appuyé la candidature de l'Inde pour remplir l'une des vacances au Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome de l'immunodéficience acquise (VIH/sida). En l'absence d'autres candidatures, il considérera que le Conseil souhaite élire l'Inde par

acclamation pour un mandat de trois ans commençant au 1^{er} janvier 1999.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 heures.